

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUL. 2023

OBJET :

Sollicitation du fonds de concours intercommunal « transitions » : projet de création d'un itinéraire cyclable entre l'hôtel de ville et la gare

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Votants : 22

N° 2023.07.07

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance.

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

ABSENTS : Anne-Lise VIALON, Duilio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Monsieur Christian CHABERT, Adjoint délégué à l'Economie et l'Emploi et au Développement durable, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de création d'un itinéraire cyclable entre l'Hôtel de Ville et la gare, la commune souhaite solliciter le Fond de Concours Transition de la CCVD à hauteur de 18 584,23 €.

Descriptif sommaire du projet :

Pour information, le tracé proposé, reliera la gare à l'Hôtel de Ville, en desservant le parc Grangeon, la gendarmerie, rue docteur l'Hermier (impasse des 3 rois), rue des Boissonniers, la gare. Une antenne permettra de desservir les commerces de la place Jean Jaurès. À partir de l'Hôtel de Ville, il sera également possible de rejoindre le tracé de la VéloDrôme par le parc.

Pour mémoire, l'itinéraire s'inscrit dans le cadre général du Schéma Directeur Cyclable qui prévoit de créer et renforcer les liaisons douces sur notre territoire.

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Date de démarrage envisagée : septembre 2023
- Durée prévue des travaux : décembre 2023

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres participant à leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou numériques mais ne relevant

SLOW

pas d'une compétence communautaire. Chaque commune portant un projet peut ainsi mobiliser ce fonds pour un montant global maximum de 34 482 €, mobilisable sur plusieurs projets au besoin.

Le projet de création d'un itinéraire cyclable entre l'Hôtel de Ville et la gare participe à ces transitions, ne relève pas de compétences exercées par la CCVD et ne porte pas atteinte à l'environnement. C'est pourquoi, la commune de Livron-sur-Drôme sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 18 584,23 €.

Le plan de financement est le suivant :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	Dépenses	Montant HT	Financier	Montant	Taux % sur montant HT
	Signalisation horizontale	11 317,85	Fond de Transition CCVD	18 584,23 €	50.00%
	Voirie (plateau traversant)	21 476,60	Autofinancement	16 184,22 €	43.54%
	Assainissement	4 374,00	Subvention au titre des amendes de police	2 400 €	6.46 %
	Total des dépenses	37 168,45	Total des recettes	37 168,45 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **SOLLICITE** la mobilisation du Fond de concours « Transitions » pour un montant de 18 584,23 € auprès de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) ;
- **DIT** que ce projet est inscrit au BP 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

12 JUIL. 2023